

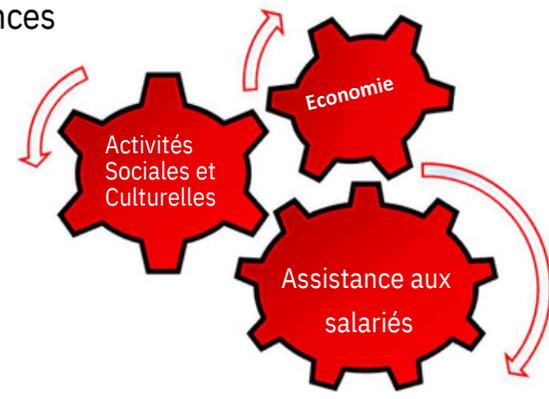
Le CSE, c'est quoi ?



COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

- Nouvelles Instances Représentatives du Personnel (IRP) voulues par le gouvernement à la suite des ordonnances Macron de 2017.
- Le CSE est obligatoire dans les entreprises de plus de 11 salariés.
- Les membres du CSE sont élus par les salariés de l'entreprise pour une durée de 4 ans.
- Le nombre de membres titulaires élus sera pour :
 - Pour le **Courrier de 33 élu(e)s pour la DEX Occitanie soit 13 départements**
 - Pour le **Réseau de 33 élu(e)s pour la DDR Grand Sud Ouest soit 25 départements**

Un triple rôle:



Le CSE assure l'expression collective des salariés

Il est informé et consulté sur :

- Tous sujets « importants » de l'entreprise (réorganisation, Activités Sociales et Culturelles...);
- Les questions concernant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise (effectifs, situation économique ou juridique, durée du travail, conditions d'emploi, formation professionnelle...);
- Les aménagements importants modifiant les conditions de santé et de sécurité des salariés (accident du travail, handicap,...)

Le compte à rebours est lancé...

3 mois... Voici le délai qu'ont les postiers pour s'approprier les nouvelles Instances Représentatives du Personnel (IRP).

Avant le CSE

1 COMITE TECHNIQUE NATIONAL (CTN)

144 COMITES TECHNIQUES LOCAUX (CTL)

617 CHSCT

Après le CSE

1 CSE CENTRAL (CSE-C)

32 CSE ETABLISSEMENTS (CSE-E)

122 CSSCT

Les élections CSE auront lieu du 9 au 14 octobre 2024, il est crucial de rester vigilants et mobilisés face à ces changements. Ensemble, en votant pour La CGT et en participant activement aux décisions, nous pourrons défendre nos acquis sociaux et culturels. J'agis et je m'organise avec la CGT ! Restons unis pour notre avenir et défendre nos métiers !



Je vote et je fais voter pour la CGT !!!

J'agis en collectif
je me syndique à
la CGT FAPT

